

L'UE doit mieux dépenser ses deniers

Union européenne Les fonds doivent être utilisés à meilleur escient, dit la Cour des comptes.

Ce n'est pas parce qu'il y a de l'argent disponible qu'il faut le dépenser n'importe comment, pour n'importe quoi. C'est, en termes plus policés, le message qu'a délivré mercredi le président de la Cour des comptes de l'Union européenne, Vitor Manuel da Silva Caldeira, en présentant le rapport de son institution sur la gestion du budget européen 2013. *"Pendant la période de programmation 2007-2013, les gestionnaires des fonds de l'UE se sont préoccupés en premier lieu de dépenser les fonds disponibles, en second lieu de respecter les règles; ce n'est qu'en dernier lieu, et dans une moindre mesure, qu'ils se sont attachés à obtenir des résultats et à produire un impact"*, a déploré le Portugais devant les membres de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen.

Les principes de la gestion du budget européen contraignent en effet *"les agents, au niveau des Etats membres et de l'Union, faute de quoi ils risquent de perdre les financements"*, a encore expliqué M. da Silva Caldeira. Certains Etats membres, comme la Grèce ou la Roumanie, ont ainsi échoué à absorber jusqu'à 40% des fonds qui leur étaient alloués.

Les finances publiques des Etats membres étant sous pression et le carcan du budget européen 2014-2020 ayant été corseté par ces mêmes Etats membres, il est d'autant plus impor-

tant d'assurer que les fonds européens investis contribueront bien à remplir les objectifs visés – notamment ceux de la stratégie Europe 2020.

Récompenser "les bons élèves"

La Commission européenne assure que le cycle budgétaire 2014-2020 sera placé sous le sceau de la performance. Il est ainsi prévu qu'elle retiendra 6% des fonds alloués à un Etat membre jusqu'à ce qu'elle juge sa "performance" suffisante. L'exécutif européen promet que les Etats membres qui feront le meilleur usage des fonds européens dépensés sur leur territoire seront *"récompensés"* par des fonds additionnels à la fin du cycle budgétaire. Ça, c'est pour la théorie. Car la Commission doit réclamer chaque année une rallonge budgétaire aux Etats membres, qui ont pris l'habitude d'adopter un budget trop court. Ce qui ne va pas sans heurt, comme en témoignent les vives tensions entre Rome et Londres, d'une part, et l'exécutif européen, de

l'autre (voir les Journées européennes). Le président de la Cour des comptes estime que ce système d'incitation financière ne fonctionnera qu'à condition *"que de préalables objectifs adéquats soient définis"* et que la Commission *"dispose d'informations fiables quant aux progrès accomplis"*.

Pour ce qui concerne le budget 2013, la Cour a émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes de l'Union européenne. Tout en soulignant, comme chaque année, que les paiements soient affectés par un niveau significatif d'erreur (lire ci-dessous). Essentiellement imputables aux Etats membres.

Olivier le Bussy

290

EUROS PAR CITOYEN

C'était, en 2013, le montant de la contribution de chacun des 506 millions d'Européens au budget de l'Union.

Le budget européen est monumental

Faux

En 2013, les dépenses de l'Union européenne se sont élevées à 148,5 milliards d'euros. Ce qui ne représente toutefois qu'environ 1 % du revenu national brut de l'Union, et équivaut à environ 2 % du total des dépenses publiques de ses Etats membres, rappelle le rapport de la Cour des comptes. Laquelle précise que plusieurs millions de personnes, d'organisations, de PME, d'organismes publics, dans l'Union mais aussi en dehors, ont bénéficié de fonds européen. A la différence des budgets nationaux, le budget européen doit respecter le principe d'équilibre (il ne peut pas être déficitaire). De plus, la Commission ne peut pas emprunter sur les marchés. A titre de comparaison, les dépenses budgétaires de l'Allemagne sur l'année 2013 s'élèvent à plus de 1200 milliards d'euros, celle de la Belgique à 200 milliards d'euros.

Comment est financé ce budget? Le budget européen dispose de très peu de "vraies" ressources propres. La majorité des recettes sont versées par les Etats membres sur base de leur revenu national brut (110 milliards d'euros). Le reste des recettes provient des contributions des Etats membres à travers la taxe sur la valeur ajoutée qu'ils perçoivent (14,5 milliards d'euros), les droits de douanes et les prélèvements agricoles (15,4 milliards d'euros). **S.G (st.)**

Le budget de l'UE est plombé par les fraudes et les erreurs

Faux et Vrai

Les cas de fraudes avérées dans le cadre de la répartition du budget européen sont peu nombreux. En effet, il ressort du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exercice 2013 (seulement) quatorze cas suspects de fraude, transmis à l'Office européen de lutte anti-fraude.

Le taux d'erreurs reste, en revanche, significatif. La Cour fait état d'un taux d'erreur estimatif s'élevant à 4,7 % des dépenses totales (contre 4,8 % en 2012 et 6,9 % en 2007). Sans les mesures correctrices et de recouvrement des fonds improprement attribués, le taux d'erreur serait de 6,3 %. Ce taux, précise la Cour, "ne constitue pas un indicateur de la fraude, de l'inefficacité ou du gaspillage qui affectent les dépenses. Il s'agit d'une estimation des paiements qui n'auraient pas dû être effectués parce que les montants versés n'ont pas été utilisés conformément à la législation applicable".

A titre d'exemple, des exploitants agricoles, dans divers Etats membres, ont bénéficié de subventions pour le financement de "prairies permanentes", en réalité recouvertes de végétation. Autre exemple d'aide indûment perçue : une PME en Slovaquie a bénéficié de fonds pour des activités de recherche et de développement dans l'industrie automobile. Or, cette PME était détenue par de grandes sociétés et exerçait ses activités de recherche exclusivement pour leur compte. Les règles régissant les financements publics étant plus strictes pour les grandes sociétés, cette PME n'avait pas droit à l'intégralité de ce financement..

La responsabilité de ces erreurs incombe pour l'essentiel aux Etats membres, qui gèrent environ 80 % des fonds européens. Les domaines de dépenses en gestion partagée (avec la Commission) présentent un taux d'erreur de 5,2 % tandis que les dépenses dites opérationnelles, pour la plupart gérées directement par la Commission, présentent un taux d'erreur de 3,7 %. La Cour se montre d'ailleurs sévère avec les autorités nationales précisant que "dans une grande partie des opérations entachées d'erreurs relevant des domaines en gestion partagée, les autorités des Etats membres disposaient de suffisamment d'informations pour détecter et corriger les erreurs avant de demander un remboursement à la Commission". **S.G (st.)**

La Belgique contribue plus au budget qu'elle n'en bénéficie

Vrai

En 2013, la Belgique a perçu au total 7,209 milliards d'euros du budget européen selon le rapport de la Commission européenne (à ne pas confondre avec celui de la Cour des comptes). Son solde budgétaire est néanmoins négatif: -1,541 milliard d'euros, soit 0,4% de son revenu intérieur brut. Ce qui s'explique, notamment (mais pas seulement, le complexe calcul prenant d'autres données en compte), par le fait que la Commission juge que les dépenses administratives de l'UE (4,7 milliards en 2013) effectuées en Belgique – où siègent les institutions – sont des recettes pour l'Etat belge. Qui estime, lui, que toutes ces dépenses ne lui bénéficient pas nécessairement. En revanche, la Belgique jouit d'une ristourne importante (20% contre 25% pour le cycle budgétaire 2007-2013) sur les droits de douane perçus sur son territoire, qui sont reversés au budget de l'Union.

La Belgique n'en reste pas moins un contributeur net au budget européen, au même titre que dix autres Etats membres. La Commission précise néanmoins que cet exercice comptable coûts/bénéfices financiers ne prend pas en compte les autres avantages que tire un Etat membre des politiques européennes, "dont celles liées au marché intérieur, à l'intégration économique", sans oublier la "stabilité politique et la sécurité". **OleB**



